

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, une mesure clé de croissance économique

Brudenell (Î.-P.-É.), le 6 juin 2012 – Il y a au Canada atlantique un important potentiel de croissance économique et de prospérité : 354 grands projets d'investissement d'une valeur de 71 milliards de dollars en sont actuellement à diverses étapes de développement dans la région. Pour en profiter, il faut disposer d'une main-d'œuvre compétente et stable en mesure de relever les défis qui accompagnent les nouvelles occasions économiques.

Dans le but de renouveler et de renforcer la main-d'œuvre de la région, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a annoncé la création du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique. Les quatre provinces collaboreront afin de s'attaquer aux manques de compétences, d'améliorer les programmes de formation et les possibilités de formation d'apprenti, d'attirer des immigrants et de les inciter à rester dans la région ainsi que de tirer parti des atouts économiques les unes des autres.

Le premier ministre Robert Ghiz de l'Île-du-Prince-Édouard a présidé aujourd'hui la réunion du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, à laquelle ont également participé le premier ministre Darrell Dexter de la Nouvelle-Écosse, le premier ministre David Alward du Nouveau-Brunswick et la première ministre Kathy Dunderdale de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les premiers ministres se sont engagés à continuer à mener de front les dossiers de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services gouvernementaux, du maintien des services de soins de santé essentiels et de la création des conditions favorisant la prospérité au Canada atlantique. Ils ont également discuté des perspectives régionales à l'égard des programmes nationaux, dont le régime d'assurance-emploi et le renouvellement des transferts fédéraux.

Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique

Divers facteurs font que des occasions et des défis se présentent au Canada atlantique relativement à sa main-d'œuvre : nouvelles possibilités de développement, concurrence mondiale pour la main-d'œuvre et vieillissement des travailleurs. Le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique aidera les provinces à se préparer en vue des nouvelles compétences qui seront requises et de la demande liée aux projets d'investissement dans les secteurs des mines, de l'électricité et de la construction navale.

La gestion du Partenariat sera confiée à un comité directeur des sous-ministres provinciaux responsables du développement économique, de la formation, du travail et de l'immigration. Les premiers ministres ont demandé à ce comité d'élaborer des stratégies pour renforcer la main-d'œuvre de la région, en misant sur le perfectionnement et l'utilisation améliorées des compétences, l'amélioration des possibilités de formation d'apprenti et l'exploitation des avantages de chaque province afin de combler les lacunes dans la chaîne d'approvisionnement à l'appui des grands projets.

Les premiers ministres prient le gouvernement fédéral de travailler avec eux pour répondre aux besoins en formation de la main-d'œuvre de la région de l'Atlantique. Tout d'abord, le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces afin de renouveler les Ententes sur le développement du marché du travail, qui aident les provinces à satisfaire les besoins en formation et en perfectionnement de la main-d'œuvre.

Assurance-emploi

Les premiers ministres ont souligné l'importance du programme d'assurance-emploi (AE) fédéral pour aider les travailleurs au chômage à acquérir les compétences requises afin de s'adapter aux changements structuraux dans l'économie en croissance de la région. En outre, il est tout aussi important que l'AE favorise la stabilité économique en soutenant les travailleurs pendant les périodes de chômage temporaire et saisonnier.

Les premiers ministres ont souligné la contribution importante des Canadiens et des Canadiennes de la région de l'Atlantique à l'économie canadienne, notamment la précieuse contribution des employeurs et des travailleurs des industries saisonnières et en milieu rural. Les modifications apportées à l'AE ne doivent pas désavantager les industries saisonnières ni nuire aux efforts de promotion de la croissance régionale.

Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de clarifier les modifications apportées à l'AE et de collaborer avec les provinces pour renforcer notre économie.

Réduction des services au Canada atlantique

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique souscrivent au principe de la prudence financière, mais ils craignent que les réductions des dépenses et la restructuration des programmes fédéraux aient une incidence démesurée sur le niveau de services offerts à la population du Canada atlantique. Ils demandent au gouvernement fédéral d'apporter des précisions quant aux réductions de services prévues au Canada atlantique et leur incidence sur la région. Il est important que le gouvernement fédéral reconnaissse les besoins de l'ensemble de la population canadienne et veille à conserver ses responsabilités et à ne pas les transférer aux provinces. Le gouvernement fédéral ne doit pas perdre de vu ses responsabilités et doit veiller à ce que nos citoyens continuent de recevoir les services qu'ils attendent de leur gouvernement national.

Approvisionnements conjoints

Le Canada atlantique mise depuis longtemps sur la coopération régionale pour réduire le chevauchement et les coûts dans la prestation de services à sa population. Pour les gouvernements, la réalisation d'approvisionnements conjoints est un excellent moyen d'obtenir la meilleure valeur possible et de faire des gains d'efficacité. L'achat d'autobus scolaires est un excellent exemple des économies qu'il est possible de réaliser. Des économies de 30 000 \$ par autobus scolaire sont réalisées actuellement au Canada atlantique. En 2012, il a été possible ainsi d'économiser six millions de dollars à l'échelle de la région.

Afin de faire fond sur les réussites antérieures dans ce domaine, les premiers ministres ont demandé à leurs ministres responsables de l'approvisionnement de diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action régional sur les approvisionnements conjoints. Ce plan, qui sera

présenté à la prochaine réunion du CPMA, consiste à procurer des gains d'efficacité aux gouvernements et à améliorer la capacité des fournisseurs du Canada atlantique à participer aux projets d'approvisionnement conjoints. Le plan doit comprendre l'élaboration d'exigences minimales communes relativement aux produits achetés conjointement et l'évaluation des avantages qu'il est possible de tirer des approvisionnements conjoints.

Les premiers ministres ont souligné les efforts constants des sociétés des alcools de la région pour réduire leurs coûts par des mesures concertées. À l'heure actuelle, elles font des appels d'offres conjoints de fret international, de l'étape du regroupement à celle de la livraison, et elles collaborent au marketing et à la promotion de la consommation responsable d'alcool. Les premiers ministres incitent les sociétés des alcools à poursuivre les discussions afin d'intensifier la collaboration régionale.

Énergie

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique souhaitent tous l'adoption d'une approche intégrée et collaborative à l'égard de l'énergie pour le développement de nouvelles ressources en électricité propres et renouvelables. S'appuyant sur la stratégie pour l'énergie adoptée par le Conseil de la fédération en 2007, les premiers ministres se sont dits impatients de poursuivre la discussion à la réunion du Conseil de la fédération cet été dans le but de trouver des moyens de promouvoir les principaux objectifs énergétiques du Canada atlantique : obtenir des prix concurrentiels et stables et assurer la sécurité énergétique ainsi que la fiabilité du réseau électrique et la protection de l'environnement tout en offrant plus de certitude à ceux qui envisagent d'investir à grande échelle dans la production, l'infrastructure de transmission et l'exécution de grands projets énergétiques.

La Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique a fourni aux provinces de l'Atlantique une tribune leur permettant d'explorer les principaux enjeux pour le secteur de l'électricité, notamment les retombées économiques d'un système de planification régional, les possibilités commerciales du nouveau secteur de l'énergie verte, les questions de réglementation et les occasions de recherche et développement. Les premiers ministres attendent avec intérêt d'examiner les résultats de ce travail et prient le gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces afin de mettre en œuvre des initiatives visant la réalisation d'économies ciblées pour les consommateurs grâce à une collaboration régionale accrue dans le dossier de l'électricité.

Afin d'appuyer leur vision à l'égard du développement énergétique, les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de promouvoir des projets qui déclencheront le potentiel de la région en tant que producteur d'énergie propre et renouvelable. Ils soulignent que l'engagement électoral de 2011 du premier ministre d'accorder une garantie d'emprunt ou un soutien financier équivalent pour la phase 1 du projet hydroélectrique du Bas-Churchill est un bon exemple des moyens à prendre pour y parvenir.

Transferts fédéraux

Les premiers ministres du Canada atlantique ont mentionné que d'importants transferts fédéraux, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le programme de péréquation prennent fin en 2014. Ils continuent d'appuyer le principe fondamental du système de paiements de transfert du Canada, à savoir que les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir accès à un niveau de services comparables peu

importe où ils vivent. La position des premiers ministres a été et demeure la suivante : le gouvernement fédéral doit verser aux provinces des transferts adéquats, stables et prévisibles à l'appui de programmes sociaux et de soins de santé essentiels. Il est essentiel que les accords de transfert renouvelés prévoient un financement de base et garantissent l'équité entre les régions, et que les hausses de financement dans un domaine ne soient pas annulées par des réductions visant d'autres accords de transfert.

Les premiers ministres reconnaissent que le gouvernement fédéral procède à un examen de la péréquation. Toutes les provinces devraient être consultées et participer pleinement à ce processus, au cours duquel il importe de veiller à ce que les engagements constitutionnels à l'égard de la péréquation soient respectés. Les premiers ministres attendent avec intérêt de poursuivre les discussions sur ces questions à la réunion du Conseil de la fédération, dont le premier ministre Dexter sera l'hôte à Halifax, en juillet.

- 30 -

Renseignements :

Jesse Robichaud, cabinet du premier ministre, Nouveau-Brunswick, 506-453-2144
Glenda Power, cabinet du premier ministre, Terre-Neuve-et-Labrador, 709-729-3960
Jennifer Stewart, cabinet du premier ministre, Nouvelle-Écosse, 902-497-7198
Geoff Townsend, cabinet du premier ministre, Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4400